

À l'attention de la commission pour la  
Santé et l'Égalité des chances de la  
Chambre des représentants

2026-01 résolution délais d'attente  
Annexes : /

10/02/2026

## Avis de l'Observatoire des maladies chroniques sur la proposition de résolution concernant les délais d'attente dans les soins de santé

Madame,  
Monsieur,

L'accès à des soins en temps opportun est un pilier essentiel d'un système de santé performant. L'Observatoire des maladies chroniques reçoit de divers horizons des signaux indiquant que les délais d'attente augmentent dans plusieurs domaines de soins, ce qui a un impact direct sur la qualité et l'accessibilité des soins. Ces délais d'attente de plus en plus longs renforcent une médecine à deux vitesses. Aujourd'hui, il semble que ceux qui peuvent recourir à la médecine déconventionnée ou qui sont bien organisés obtiennent des soins plus rapidement : certains patients sont aidés plus rapidement, par exemple, par des voies alternatives plus coûteuses ou en programmant des examens de contrôle.

Il est clairement nécessaire de renforcer la politique, car les mesures actuelles ne suffisent pas à résoudre les problèmes croissants d'accessibilité. Une approche globale et une planification sont également nécessaires, ainsi qu'une intégration dans la politique générale de santé : les délais d'attente ne peuvent être dissociés du débat plus large sur l'accessibilité, le taux de conventionnement, les suppléments dans les soins de santé, la pénurie de personnel, etc.

Il est positif que la Chambre des représentants accorde de l'attention à cette problématique. La proposition de résolution est intéressante : elle permet d'objectiver les délais d'attente, d'identifier les besoins de soins et les zones critiques, et d'aligner la Belgique sur les autres pays de l'OCDE. ***L'Observatoire des maladies chroniques soutient pleinement la proposition de développer un modèle de mesure structuré national pour surveiller les temps d'attente dans le système de santé belge et pour établir des statistiques.***

Cependant, la résolution proposée nécessite une analyse approfondie et quelques nuances importantes dans la mise en œuvre du modèle de mesure.

### Remarques et points d'attention

#### 1. Nécessité d'un cadre clair et d'une approche progressive

Il est important de commencer par établir un cadre clair avec des définitions et des méthodologies précises pour l'enregistrement des délais d'attente. Ce n'est qu'ensuite qu'il pourra être déterminé où et pourquoi la mesure des délais d'attente est pertinente.

Deuxièmement, la collecte des données doit rester pragmatique et réalisable, avec un bon équilibre entre valeur ajoutée et effort, en tenant compte des conséquences administratives. Nous préconisons d'utiliser autant que possible les données existantes avant d'enregistrer des données supplémentaires, par exemple les données des dossiers médicaux électroniques des centres de santé mentale.

Enfin, l'imposition de normes nécessite davantage de recherche, de données et de compréhension du problème. Selon l'Observatoire, des normes légales de délais d'attente ne peuvent être introduites qu'après une analyse approfondie de leur impact, c'est-à-dire lorsque le délai d'attente est problématique et peut entraîner des dommages directs à la santé ou des conséquences graves indirectes pour le patient.

## **2. Faisabilité budgétaire et organisationnelle**

Aucun moyen budgétaire spécifique n'est prévu dans la proposition, ce qui semble irréaliste compte tenu des pénuries existantes de personnel et de ressources au sein des services publics. Cela peut sérieusement compliquer le fonctionnement et le suivi de la commission. Il n'est pas non plus clair qui sera responsable de la collecte, de l'analyse et du suivi des données, ni comment les différences régionales seront prises en compte de manière adéquate.

## **3. Impact sur les prestataires de soins et les patients**

Les délais d'attente constituent un obstacle croissant à l'accessibilité des soins et renforcent le risque d'une médecine à deux vitesses. L'enregistrement et le suivi systématiques des délais d'attente sont des tâches intensives, surtout si aucune méthodologie n'existe encore. Les prestataires de soins sont déjà fortement sollicités par des tâches administratives, et des obligations supplémentaires sans budget additionnel sont difficilement réalisables.

## **4. Comparaison internationale et normes légales**

Dans la plupart des pays voisins, il existe des délais d'attente légaux et une obligation de rapport. Ce n'est pas le cas en Belgique, ce qui soulève la question de la mise en œuvre pratique de telles normes, surtout en cas de pénurie régionale ou spécialisée. Il est utile d'examiner l'approche des pays voisins et d'apprendre de leur expérience.

## **5. Causes et stratégies**

Il est essentiel de mieux cartographier les causes des délais d'attente en Belgique, en tenant compte des limitations réelles (pénurie de personnel, infrastructures de soins de santé obsolètes, manque de temps disponible pour le personnel de santé) ainsi que des incitations organisationnelles et financières. La réflexion doit également prendre en compte la prévention afin de limiter ou de mieux gérer les flux entrants. La résolution actuelle manque d'un accent clair sur les solutions et les stratégies pour réduire effectivement les délais d'attente. Les mesures ne doivent pas être une fin en soi, mais doivent soutenir les politiques.

Le KCE Reports 383B (2024) « Temps d'attente dans les soins de santé : comment les mesurer ? » présente un aperçu des stratégies pour réduire les délais d'attente. L'Observatoire est intéressé par une analyse plus approfondie du sujet et par des projets pilotes pour mettre en œuvre des stratégies efficaces dans le contexte belge.

Nous plaçons également pour une extension des missions de la commission au-delà de la surveillance : il serait utile que la commission puisse élaborer un plan pour réduire les délais d'attente et formuler des recommandations pour intervenir sur les différentes causes de ces délais.

## **6. Groupes vulnérables et accessibilité**

L'égalité d'accès pour les personnes vulnérables financièrement ou autrement mérite une attention particulière. Les délais d'attente, les arrêts de prise en charge et l'accessibilité financière constituent ensemble un problème structurel d'accessibilité. La politique doit y répondre pour éviter les inégalités de santé.

## **7. Rôle des organisations de patients et des parties prenantes**

L'implication des organisations de patients et des autres parties prenantes est positive, mais leur rôle et leurs attentes doivent être clairement définis. Les organismes d'assurance disposent également de données et d'expertise précieuses et doivent être explicitement impliqués.

## **8. Points critiques spécifiques dans certaines disciplines**

Dans certaines disciplines (comme l'aide psychologique, les ophtalmologues, les dentistes, l'imagerie médicale, la dermatologie), les délais d'attente sont particulièrement longs ou il y a un arrêt de prise en charge. Il est important que les médecins assument la responsabilité du suivi de leurs patients et que la prise de rendez-vous de suivi ne repose pas entièrement sur le patient. De plus, lorsqu'ils prescrivent des examens d'imagerie médicale ou lorsqu'ils orientent le patient vers un spécialiste ou un hôpital, les médecins doivent respecter la liberté de choix du patient.

Une attention particulière doit être portée aux patients pris en charge dans le cadre d'une convention avec un centre spécialisé ou un centre de réadaptation : ces patients sont tenus d'y être soignés et ne peuvent être transférés vers un autre établissement de santé en raison des longs délais d'attente. Par ailleurs, les capacités disponibles dans le cadre des conventions sont limitées.

### Conclusion et recommandations

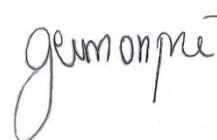
- **Adoptez une approche progressive** : Commencez par développer un cadre et une méthodologie clairs pour l'enregistrement et l'analyse des délais d'attente, avant d'imposer des normes.
- **Prévoyez des moyens suffisants** : Sans budgets et ressources humaines supplémentaires, la mise en œuvre de la résolution est peu réaliste.
- **Impliquez toutes les parties prenantes** : Assurez une large implication des organisations de patients, des organismes d'assurance et des prestataires de soins.
- **Concentrez-vous sur les solutions** : Orientez la politique vers la résolution des causes des délais d'attente et la mise en œuvre de stratégies éprouvées.
- **Protégez les groupes vulnérables** : Accordez une attention particulière à l'accessibilité pour les patients vulnérables financièrement et socialement.
- **Apprenez de l'étranger** : Étudiez comment les pays voisins gèrent les normes légales de délais d'attente et le rapport, et appliquez ces enseignements au contexte belge.
- **Assurez la transparence** : Rendez les données sur les délais d'attente accessibles au public de manière compréhensible pour les patients. Impliquez les associations de patients dans la mise en place d'un système de communication des données destiné au grand public ; impliquez-les également dans l'élaboration de stratégies visant à réduire les temps d'attente.

L'Observatoire des maladies chroniques souligne l'importance d'une approche réfléchie, réalisable et inclusive pour réduire structurellement les délais d'attente dans les soins de santé et garantir l'accessibilité pour tous les patients.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos meilleures salutations.



Sophie Lanoy



Siska Germonpré

Présidente de la Section consultative de l'Observatoire des maladies chroniques

Vice-présidente de la Section consultative de l'Observatoire des maladies chroniques